

LA VOIE TECHNOLOGIQUE EN 1^{ère} ET EN TERMINALE

Enseignements communs

↘ En classe de Première puis en Terminale, l'élève suit les mêmes enseignements communs qu'en voie générale (Excepté pour les « Enseignements scientifiques » remplacés par les « Mathématiques »). Attention, cependant : la répartition horaire diffère de celle de la voie générale.

Enseignements de spécialité

↘ **En classe de 1^{ère}, trois enseignements de spécialité sont proposés :**

- Sciences de gestion et numérique	7 h 00
- Management	4 h 00
- Droit et économie	4 h 00
-	

↘ **En Terminale, 2 enseignements de spécialité sont proposés :**

- Management, Sciences de gestion et numérique spécialité mercatique	10 h 00
- Droit et économie	6 h 00

Enseignements optionnels

- Éducation physique et sportive
- Arts plastiques